

Commune d'Aigle		ADPT		INF	
Répondre le		FEEU		CONC	
1. CO	PO	BR	ET	VO	
	CH	SOC	FO	FEU	
2. MA	04 MARS 2025				
	CC	Pilier			
3. JLD	4. SMO	5. FC	1	2	
			3	4	

original

Municipalité d'Aigle
Place du Marché 1
1860 Aigle

Aigle, le 3 mars 2025

Objet : Opposition à la mise à l'enquête publique du projet de réaménagement des secteurs : Place du Marché, Avenue Chevron, Rue Plantour, Rue Colomb, Avenue des Ormonts, du 08.02.2025 au 09.03.2025.

Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

Nous nous permettons de vous adresser la présente pour exprimer notre opposition formelle au projet d'aménagement du projet susmentionné et plus particulièrement de la Place du Marché, actuellement mis à l'enquête publique. Nous voulons soulever plusieurs points qui nous semblent préoccupants et inadéquats, tant en termes de faisabilité économique que de respect des besoins des citoyens et surtout de la volonté populaire.

Tout d'abord, nous tenons à souligner que ce projet constitue un véritable déni de démocratie et un total mépris de la volonté populaire. En effet, c'est quasiment le même projet qui a été rejeté en votation populaire le 7 avril 2024 suite à un référendum qui a démontré clairement l'opposition de la population à cette requalification du Centre et plus particulièrement de la Place du Marché. Il apparaît dès lors inconcevable d'admettre une réintroduction de ce projet, qui fait fi de la volonté clairement exprimée des aiglons.

En outre, le choix de mise en zone 30 km/h de la route cantonale, qui traverse ce périmètre, nous semble non seulement inapproprié, mais également contraire aux normes en vigueur. En effet, la route cantonale est une voie de transit importante et sa réduction de vitesse à 30 km/h est incompatible avec sa fonction, dans le réseau routier régional. Cette mesure pourrait créer davantage de confusion et de danger, en particulier pour les usagers de la route, sans garantir aucune amélioration de la sécurité.

Par ailleurs, l'aménagement d'une zone arborisée à l'angle de la boutique Anais, tout en étant une initiative noble en terme d'embellissement, présente un danger potentiel pour la sécurité des usagers. En effet, cette implantation réduira considérablement la visibilité pour les conducteurs et pourrait être la cause de nombreux accidents, même avec la réduction de la vitesse.

D'autre part, il est prévu un système de récupération des eaux de pluie qui, selon les informations disponibles, s'avère extrêmement onéreux. Bien que la gestion de l'eau soit un enjeu crucial, il nous semble que ce système est disproportionné par rapport au périmètre concerné. Une solution plus simple et bien plus économique, comme une mise en séparatif des eaux de pluie ou l'utilisation de puits perdus, serait non seulement suffisante mais également plus adaptée à la réalité locale. L'ampleur de l'investissement pour une récupération complexe ne semble pas justifiée dans ce contexte et représente une dépense publique qui pourrait être utilisée à meilleur escient. Pour résumer, il s'agit d'un système compliqué et cher à la construction et à l'entretien.

De plus, il est prévu un pavage quasi complet de la Place du Marché. Si cette option peut sembler esthétique ou en accord avec certains critères d'urbanisme, elle présente néanmoins plusieurs inconvénients pratiques. Un pavage est coûteux, difficile à entretenir, et peu adapté à une zone publique où l'accessibilité est primordiale. En effet, cette solution rendra la place moins agréable pour les piétons, en particulier pour les personnes âgées, les personnes handicapées, ou encore les femmes portant des talons. Une surface pavée peut constituer un obstacle pour ces usagers, tant sur le plan de la mobilité que du confort. À une époque où l'inclusivité et l'accessibilité sont au cœur des préoccupations, il serait judicieux d'envisager des matériaux plus adaptés, à la fois pratiques et esthétiques, permettant à tous d'accéder et de profiter pleinement de cet espace public. De plus, il est bien connu que les surfaces pavées génèrent un niveau de bruit considérablement plus élevé qu'une surface goudronnée ; les pavés amplifient les sons produits par les véhicules et les piétons, créant ainsi une ambiance sonore désagréable pour les riverains. De surcroît, les pavés seront posés sur du béton, ce qui va créer un îlot de chaleur.

Enfin, nous déplorons également la suppression des places de stationnement, ce qui entraînera une contrainte supplémentaire pour les résidents et commerçants de la zone, ainsi que pour les visiteurs. Cette mesure serait une atteinte directe à la qualité de vie dans notre commune, et nous sommes convaincus que des alternatives plus équilibrées et respectueuses des besoins de la population existent. De plus, il est primordial pour la vitalité des commerces et du Centre-Ville ainsi que pour les usagers de l'Hôtel de Ville de conserver un accès direct aux véhicules à la Place du Marché. Nous demandons donc qu'un accès aux véhicules soit conservé sur la Place du Marché, en sens unique descendant depuis l'avenue des Ormonts/rue Chevron.

En résumé, ce projet est mal conçu à bien des égards : du point de vue économique avec un système de récupération de l'eau disproportionné, du point de vue de l'accessibilité avec un pavage complet qui complique la circulation, et du point de vue de la sécurité et de la qualité de vie des citoyens, notamment les plus vulnérables. Ces éléments, combinés aux problèmes déjà soulevés (zone 30 km/h, suppression des places de parc, réduction de visibilité pour les conducteurs), font que ce projet ne répond pas aux attentes, ni aux besoins des habitants d'Aigle.

Pour toutes ces raisons, nous nous opposons fermement à ce projet tel qu'il est présenté, et vous prions instamment de le reconsidérer, en tenant compte des préoccupations légitimes des citoyens d'Aigle telles qu'exprimées lors de la votation populaire.

Nous vous remercions par avance pour l'attention que vous porterez à cette opposition et vous présentons, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale et Messieurs les Municipaux, nos meilleures salutations.

Nom	Prénom	Adresse	Signature
Budan	Nolan	ch. levant 21 Aigle	!! Budan
BADAN	PATRICE	Ch. Levant 21, A. gte	
BADAN	Fabienne	Levant 21, 1860 Aigle	21 Badan

Municipalité d'Aigle
Place du Marché 1
1860 Aigle

Aigle, le 28 février 2025

Objet : Opposition à la mise à l'enquête publique du projet de réaménagement des secteurs : Place du Marché, Avenue Chevron, Rue Plantour, Rue Colomb, Avenue des Ormonts, du 08.02.2025 au 09.03.2025.

Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

Nous nous permettons de vous adresser la présente pour exprimer notre opposition formelle au projet d'aménagement du projet susmentionné et plus particulièrement de la Place du Marché, actuellement mis à l'enquête publique. Nous voulons soulever plusieurs points qui nous semblent préoccupants et inadéquats, tant en termes de faisabilité économique que de respect des besoins des citoyens et surtout de la volonté populaire.

Tout d'abord, nous tenons à souligner que ce projet constitue un véritable déni de démocratie et un total mépris de la volonté populaire. En effet, c'est quasiment le même projet qui a été rejeté en votation populaire le 7 avril 2024 suite à un référendum qui a démontré clairement l'opposition de la population à cette requalification du Centre et plus particulièrement de la Place du Marché. Il apparaît dès lors inconcevable d'admettre une réintroduction de ce projet, qui fait fi de la volonté clairement exprimée des Aiglons.

En outre, le choix de mise en zone 30 km/h de la route cantonale, qui traverse ce périmètre, nous semble non seulement inapproprié, mais également contraire aux normes en vigueur. En effet, la route cantonale est une voie de transit importante et sa réduction de vitesse à 30 km/h est incompatible avec sa fonction, dans le réseau routier régional. Cette mesure pourrait créer davantage de confusion et de danger, en particulier pour les usagers de la route, sans garantir aucune amélioration de la sécurité.

Par ailleurs, l'aménagement d'une zone arborisée à l'angle de la boutique Anais, tout en étant une initiative noble en terme d'embellissement, présente un danger potentiel pour la sécurité des usagers. En effet, cette implantation réduira considérablement la visibilité pour les conducteurs et pourrait être la cause de nombreux accidents, même avec la réduction de la vitesse.

D'autre part, il est prévu un système de récupération des eaux de pluie qui, selon les informations disponibles, s'avère extrêmement onéreux. Bien que la gestion de l'eau soit un enjeu crucial, il nous semble que ce système est disproportionné par rapport au périmètre concerné. Une solution plus simple et bien plus économique, comme une mise en séparatif des eaux de pluie ou l'utilisation de puits perdus, serait non seulement suffisante mais également plus adaptée à la réalité locale. L'ampleur de l'investissement pour une récupération complexe ne semble pas justifiée dans ce contexte et représente une dépense publique qui pourrait être utilisée à meilleur escient. Pour résumer, il s'agit d'un système compliqué et cher à la construction et à l'entretien.

De plus, il est prévu un pavage quasi complet de la Place du Marché. Si cette option peut sembler esthétique ou en accord avec certains critères d'urbanisme, elle présente néanmoins plusieurs inconvénients pratiques. Un pavage est coûteux, difficile à entretenir, et peu adapté à une zone publique où l'accessibilité est primordiale. En effet, cette solution rendra la place moins agréable pour les piétons, en particulier pour les personnes âgées, les personnes handicapées, ou encore les femmes portant des talons. Une surface pavée peut constituer un obstacle pour ces usagers, tant sur le plan de la mobilité que du confort. À une époque où l'inclusivité et l'accessibilité sont au cœur des préoccupations, il serait judicieux d'envisager des matériaux plus adaptés, à la fois pratiques et esthétiques, permettant à tous d'accéder et de profiter pleinement de cet espace public. De plus, il est bien connu que les surfaces pavées génèrent un niveau de bruit considérablement plus élevé qu'une surface goudronnée ; les pavés amplifient les sons produits par les véhicules et les piétons, créant ainsi une ambiance sonore désagréable pour les riverains. De surcroît, les pavés seront posés sur du béton, ce qui va créer un ilot de chaleur.

Enfin, nous déplorons également la suppression des places de stationnement, ce qui entraînera une contrainte supplémentaire pour les résidents et commerçants de la zone, ainsi que pour les visiteurs. Cette mesure serait une atteinte directe à la qualité de vie dans notre commune, et nous sommes convaincus que des alternatives plus équilibrées et respectueuses des besoins de la population existent. De plus, il est primordial pour la vitalité des commerces et du Centre-Ville ainsi que pour les usagers de l'Hôtel de Ville de conserver un accès direct aux véhicules à la Place du Marché. Nous demandons donc qu'un accès aux véhicules soit conservé sur la Place du Marché, en sens unique descendant depuis l'avenue des Ormonts/rue Chevron.

En résumé, ce projet est mal conçu à bien des égards : du point de vue économique avec un système de récupération de l'eau disproportionné, du point de vue de l'accessibilité avec un pavage complet qui complique la circulation, et du point de vue de la sécurité et de la qualité de vie des citoyens, notamment les plus vulnérables. Ces éléments, combinés aux problèmes déjà soulevés (zone 30 km/h, suppression des places de parc, réduction de visibilité pour les conducteurs), font que ce projet ne répond pas aux attentes, ni aux besoins des habitants d'Aigle.

Pour toutes ces raisons, nous nous opposons fermement à ce projet tel qu'il est présenté, et vous prions instamment de le reconsidérer, en tenant compte des préoccupations légitimes des citoyens d'Aigle telles qu'exprimées lors de la votation populaire.

Nous vous remercions par avance pour l'attention que vous porterez à cette opposition et vous présentons, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale et Messieurs les Municipaux, nos meilleures salutations.

Nom	Prénom	Adresse	Signature
Croset	Anne	ch. Agiles 6	A. Croset
		1860 Aigle	

Municipalité d'Aigle
Place du Marché 1
1860 Aigle

Aigle, le 3 mars 2025

Objet : Opposition à la mise à l'enquête publique du projet de réaménagement des secteurs : Place du Marché, Avenue Chevron, Rue Plantour, Rue Colomb, Avenue des Ormonts, du 08.02.2025 au 09.03.2025.

Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

Nous nous permettons de vous adresser la présente pour exprimer notre opposition formelle au projet d'aménagement du projet susmentionné et plus particulièrement de la Place du Marché, actuellement mis à l'enquête publique. Nous voulons soulever plusieurs points qui nous semblent préoccupants et inadéquats, tant en termes de faisabilité économique que de respect des besoins des citoyens et surtout de la volonté populaire.

Tout d'abord, nous tenons à souligner que ce projet constitue un véritable déni de démocratie et un total mépris de la volonté populaire. En effet, c'est quasiment le même projet qui a été rejeté en votation populaire le 7 avril 2024 suite à un référendum qui a démontré clairement l'opposition de la population à cette requalification du Centre et plus particulièrement de la Place du Marché. Il apparaît dès lors inconcevable d'admettre une réintroduction de ce projet, qui fait fi de la volonté clairement exprimée des aiglons.

En outre, le choix de mise en zone 30 km/h de la route cantonale, qui traverse ce périmètre, nous semble non seulement inapproprié, mais également contraire aux normes en vigueur. En effet, la route cantonale est une voie de transit importante et sa réduction de vitesse à 30 km/h est incompatible avec sa fonction, dans le réseau routier régional. Cette mesure pourrait créer davantage de confusion et de danger, en particulier pour les usagers de la route, sans garantir aucune amélioration de la sécurité.

Par ailleurs, l'aménagement d'une zone arborisée à l'angle de la boutique Anais, tout en étant une initiative noble en terme d'embellissement, présente un danger potentiel pour la sécurité des usagers. En effet, cette implantation réduira considérablement la visibilité pour les conducteurs et pourrait être la cause de nombreux accidents, même avec la réduction de la vitesse.

D'autre part, il est prévu un système de récupération des eaux de pluie qui, selon les informations disponibles, s'avère extrêmement onéreux. Bien que la gestion de l'eau soit un enjeu crucial, il nous semble que ce système est disproportionné par rapport au périmètre concerné. Une solution plus simple et bien plus économique, comme une mise en séparatif des eaux de pluie ou l'utilisation de puits perdus, serait non seulement suffisante mais également plus adaptée à la réalité locale. L'ampleur de l'investissement pour une récupération complexe ne semble pas justifiée dans ce contexte et représente une dépense publique qui pourrait être utilisée à meilleur escient. Pour résumer, il s'agit d'un système compliqué et cher à la construction et à l'entretien.

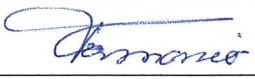
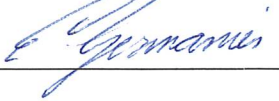
De plus, il est prévu un pavage quasi complet de la Place du Marché. Si cette option peut sembler esthétique ou en accord avec certains critères d'urbanisme, elle présente néanmoins plusieurs inconvénients pratiques. Un pavage est coûteux, difficile à entretenir, et peu adapté à une zone publique où l'accessibilité est primordiale. En effet, cette solution rendra la place moins agréable pour les piétons, en particulier pour les personnes âgées, les personnes handicapées, ou encore les femmes portant des talons. Une surface pavée peut constituer un obstacle pour ces usagers, tant sur le plan de la mobilité que du confort. À une époque où l'inclusivité et l'accessibilité sont au cœur des préoccupations, il serait judicieux d'envisager des matériaux plus adaptés, à la fois pratiques et esthétiques, permettant à tous d'accéder et de profiter pleinement de cet espace public. De plus, il est bien connu que les surfaces pavées génèrent un niveau de bruit considérablement plus élevé qu'une surface goudronnée ; les pavés amplifient les sons produits par les véhicules et les piétons, créant ainsi une ambiance sonore désagréable pour les riverains. De surcroît, les pavés seront posés sur du béton, ce qui va créer un lot de chaleur.

Enfin, nous déplorons également la suppression des places de stationnement, ce qui entraînera une contrainte supplémentaire pour les résidents et commerçants de la zone, ainsi que pour les visiteurs. Cette mesure serait une atteinte directe à la qualité de vie dans notre commune, et nous sommes convaincus que des alternatives plus équilibrées et respectueuses des besoins de la population existent. De plus, il est primordial pour la vitalité des commerces et du Centre-Ville ainsi que pour les usagers de l'Hôtel de Ville de conserver un accès direct aux véhicules à la Place du Marché. Nous demandons donc qu'un accès aux véhicules soit conservé sur la Place du Marché, en sens unique descendant depuis l'avenue des Ormonts/rue Chevron.

En résumé, ce projet est mal conçu à bien des égards : du point de vue économique avec un système de récupération de l'eau disproportionné, du point de vue de l'accessibilité avec un pavage complet qui complique la circulation, et du point de vue de la sécurité et de la qualité de vie des citoyens, notamment les plus vulnérables. Ces éléments, combinés aux problèmes déjà soulevés (zone 30 km/h, suppression des places de parc, réduction de visibilité pour les conducteurs), font que ce projet ne répond pas aux attentes, ni aux besoins des habitants d'Aigle.

Pour toutes ces raisons, nous nous opposons fermement à ce projet tel qu'il est présenté, et vous prions instamment de le reconsidérer, en tenant compte des préoccupations légitimes des citoyens d'Aigle telles qu'exprimées lors de la votation populaire.

Nous vous remercions par avance pour l'attention que vous porterez à cette opposition et vous présentons, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale et Messieurs les Municipaux, nos meilleures salutations.

Nom	Prénom	Adresse	Signature
GERMANIER	Francis	Chemin des Tillands 8 1860 Aigle	
GERMANIER	Evelyn	Idem	
GERMANIER	Ewan	Idem	

ANNY HERTIG
rue du Molege 9
1860 AIGLE

Municipalité d'Aigle
Place du Marché 1
1860 Aigle

Aigle, le 28 février 2025

Objet : Opposition à la mise à l'enquête publique du projet de réaménagement des secteurs : Place du Marché, Avenue Chevron, Rue Plantour, Rue Colomb, Avenue des Ormonts, du 08.02.2025 au 09.03.2025.

Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

Nous nous permettons de vous adresser la présente pour exprimer notre opposition formelle au projet d'aménagement du projet susmentionné et plus particulièrement de la Place du Marché, actuellement mis à l'enquête publique. Nous voulons soulever plusieurs points qui nous semblent préoccupants et inadéquats, tant en termes de faisabilité économique que de respect des besoins des citoyens et surtout de la volonté populaire.

Tout d'abord, nous tenons à souligner que ce projet constitue un véritable déni de démocratie et un total mépris de la volonté populaire. En effet, c'est quasiment le même projet qui a été rejeté en votation populaire le 7 avril 2024 suite à un référendum qui a démontré clairement l'opposition de la population à cette requalification du Centre et plus particulièrement de la Place du Marché. Il apparaît dès lors inconcevable d'admettre une réintroduction de ce projet, qui fait fi de la volonté clairement exprimée des aiglons.

En outre, le choix de mise en zone 30 km/h de la route cantonale, qui traverse ce périmètre, nous semble non seulement inapproprié, mais également contraire aux normes en vigueur. En effet, la route cantonale est une voie de transit importante et sa réduction de vitesse à 30 km/h est incompatible avec sa fonction, dans le réseau routier régional. Cette mesure pourrait créer davantage de confusion et de danger, en particulier pour les usagers de la route, sans garantir aucune amélioration de la sécurité.

Par ailleurs, l'aménagement d'une zone arborisée à l'angle de la boutique Anais, tout en étant une initiative noble en terme d'embellissement, présente un danger potentiel pour la sécurité des usagers. En effet, cette implantation réduira considérablement la visibilité pour les conducteurs et pourrait être la cause de nombreux accidents, même avec la réduction de la vitesse.

D'autre part, il est prévu un système de récupération des eaux de pluie qui, selon les informations disponibles, s'avère extrêmement onéreux. Bien que la gestion de l'eau soit un enjeu crucial, il nous semble que ce système est disproportionné par rapport au périmètre concerné. Une solution plus simple et bien plus économique, comme une mise en séparatif des eaux de pluie ou l'utilisation de puits perdus, serait non seulement suffisante mais également plus adaptée à la réalité locale. L'ampleur de l'investissement pour une récupération complexe ne semble pas justifiée dans ce contexte et représente une dépense publique qui pourrait être utilisée à meilleur escient. Pour résumer, il s'agit d'un système compliqué et cher à la construction et à l'entretien.

De plus, il est prévu un pavage quasi complet de la Place du Marché. Si cette option peut sembler esthétique ou en accord avec certains critères d'urbanisme, elle présente néanmoins plusieurs inconvénients pratiques. Un pavage est coûteux, difficile à entretenir, et peu adapté à une zone publique où l'accessibilité est primordiale. En effet, cette solution rendra la place moins agréable pour les piétons, en particulier pour les personnes âgées, les personnes handicapées, ou encore les femmes portant des talons. Une surface pavée peut constituer un obstacle pour ces usagers, tant sur le plan de la mobilité que du confort. À une époque où l'inclusivité et l'accessibilité sont au cœur des préoccupations, il serait judicieux d'envisager des matériaux plus adaptés, à la fois pratiques et esthétiques, permettant à tous d'accéder et de profiter pleinement de cet espace public. De plus, il est bien connu que les surfaces pavées génèrent un niveau de bruit considérablement plus élevé qu'une surface goudronnée ; les pavés amplifient les sons produits par les véhicules et les piétons, créant ainsi une ambiance sonore désagréable pour les riverains. De surcroît, les pavés seront posés sur du béton, ce qui va créer un îlot de chaleur.

Enfin, nous déplorons également la suppression des places de stationnement, ce qui entraînera une contrainte supplémentaire pour les résidents et commerçants de la zone, ainsi que pour les visiteurs. Cette mesure serait une atteinte directe à la qualité de vie dans notre commune, et nous sommes convaincus que des alternatives plus équilibrées et respectueuses des besoins de la population existent. De plus, il est primordial pour la vitalité des commerces et du Centre-Ville ainsi que pour les usagers de l'Hôtel de Ville de conserver un accès direct aux véhicules à la Place du Marché. Nous demandons donc qu'un accès aux véhicules soit conservé sur la Place du Marché, en sens unique descendant depuis l'avenue des Ormonts/rue Chevron.

En résumé, ce projet est mal conçu à bien des égards : du point de vue économique avec un système de récupération de l'eau disproportionné, du point de vue de l'accessibilité avec un pavage complet qui complique la circulation, et du point de vue de la sécurité et de la qualité de vie des citoyens, notamment les plus vulnérables. Ces éléments, combinés aux problèmes déjà soulevés (zone 30 km/h, suppression des places de parc, réduction de visibilité pour les conducteurs), font que ce projet ne répond pas aux attentes, ni aux besoins des habitants d'Aigle.

Pour toutes ces raisons, nous nous opposons fermement à ce projet tel qu'il est présenté, et vous prions instamment de le reconsidérer, en tenant compte des préoccupations légitimes des citoyens d'Aigle telles qu'exprimées lors de la votation populaire.

Nous vous remercions par avance pour l'attention que vous porterez à cette opposition et vous présentons, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale et Messieurs les Municipaux, nos meilleures salutations.

ANNE LEPETIT

Thomsen Dominique
Rue du Collège 3
1860 Aigle
+41 24 466 42 13

Municipalité
Commune d'Aigle
1860 Aigle

Aigle, le 9 mars 2025

Opposition mise à l'enquête commune d'Aigle

Monsieur le Syndic
Madame la Municipale
Messieurs les Municipaux

Par ces lignes, je vous fais parvenir mon opposition pour la mise à l'enquête publique Réaménagement des secteurs : Place du Marché – Av. du Chamossaire – Av du Chevron – Rue Plantour – Rue Colomb – Av. des Ormonts

- Arborisation sur la rue Colomb :
 - cette arborisation limite la vue de la parcelle N° 410 et la circulation de l'air dans cette zone déjà très fermée
 - Au vu du manque régulier d'entretien des rues où des arbres ont été plantés, d'en rajouter d'autres, cela va encore accentuer cette situation
 - Le rabattage des arbres de la rue du Collège n'étant pas effectué régulièrement pour en garder la forme et les distances selon les plans et coupe de la mise à l'enquête, et la non réponse au courrier adressé à la Municipalité
- L'enlèvement des places de parc le long de la rue Colomb
- Le manque d'uniformité de l'ensemble du projet au niveau des revêtements finaux :
 - Rue du Collège avec un revêtement bitumineux, sauf si un changement est prévu
 - Rue Colomb avec des pavés que sur une partie
- Le manque d'éclairage dans la rue Colomb
- Que la suite des revêtements finaux des rues du Collège, des Ormonts, Colomb et av. du Chamossaire ne soit pas connue
- La mise à l'enquête n'est pas faite sur la totalité de la rue Colomb - nous ne connaissons pas la fin des intentions communales

- La propriété des places de parc dessinées sur la parcelle N° 3324 - leur utilisation n'est pas claire soit privée soit publique
- Le choix du revêtement final des trottoirs est défini en pavés selon le plan, - ce choix n'est pas judicieux :
 - Quant au bruit que font les trottinettes, - pour rappel un nombre important d'enfants passe sur ces trottoirs
 - La largeur de certains trottoirs étant très faible, le risque d'accident est très élevé

Pour toutes ces raisons, je m'oppose à cette mise à l'enquête.

En vous remerciant par avance de l'attention porté à mon opposition et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous adresse, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, mes meilleures salutations.

Dominique Thomsen



André Tille
Chemin du Château 19
1860 Aigle

Commune d'Aigle				SPORT	INF
Répondu le				PBEU	CONC
1. GD	PO	BR	BT	VO	
	CH	SOC	FO	FEU	
2. MA	10 MARS 2025				
3. JLD	CC	P. M.			
C	4. SMC			1	2
				3	4

original

Municipalité d'Aigle
Place du Marché 1
1860 Aigle

Aigle, le 7 mars 2025

Objet : opposition à la mise à l'enquête publique du 08. 02. 2025 au 09. 03 2025, du projet de réaménagement des secteurs : place du marché, avenue Chevron, rue Colomb, avenue des Ormonts

Monsieur le Syndic , Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

Je vous adresse par la présente mon opposition au projet susmentionné et particulièrement l'aménagement de la Place du Marché, actuellement en enquête publique. Plusieurs aspects de ce projet nécessitent une reconsidération.

Tout d'abord, le projet d'aménagement de la Place du Marché, soumis à l'enquête publique, est quasiment identique à celui rejeté par référendum du 7 avril 2024.

Or, ignorer la volonté clairement exprimée des citoyens d'Aigle en présentant un projet similaire est inadmissible.

Je vous prie donc de bien vouloir réexaminer les points suivants:

- Le choix du pavage pour la place devant l'hôtel de ville est inapproprié et ne convient pas devant un bâtiment administratif moderne. Un dallage à faible relief non glissant conviendrait mieux.

- Quelques places de parc à durée limitée comme avant seraient utiles pour les habitants désirant déposer rapidement un dossier dans les bureaux administratifs, étant donné que les places de la rue Plantour seront toujours occupées pour le commerce local.

- Le centre de la place doit être très dégagé pour permettre des manifestations locales, telles que les parades des sociétés de tir, présentation de fanfares avec discours de bienvenue, ainsi que des manifestations, expositions d'information, attirant de nombreux spectateurs.

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous porterez à cette opposition et vous présente , Monsieur le Syndic, Madame la Municipale Messieurs les Municipaux ,mes salutations les meilleures.

André Tille



Prénom Nom

Anita Weber-Broillet

Adresse
1860 Aigle

Ch. Pr d'Emoz 59

Commune d'Aigle		INF	
Répondu le		CONC	
1. GD	PO	ER	VO
	CH	SOC	ST
10 MARS 2025			
2. MA	CC	Piler	
3. JLD	4. SMO	5. FC	1 2
C			3 4

original

Municipalité d'Aigle
Place du Marché 1
1860 Aigle

Aigle, le 28 février 2025

Objet : Opposition à la mise à l'enquête publique du projet de réaménagement des secteurs : Place du Marché, Avenue Chevron, Rue Plantour, Rue Colomb, Avenue des Ormonts, du 08.02.2025 au 09.03.2025.

Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

Je me permets de vous adresser la présente pour exprimer mon opposition formelle au projet d'aménagement du projet susmentionné et plus particulièrement de la Place du Marché, actuellement mis à l'enquête publique. Je veux soulever plusieurs points qui me semblent préoccupants et inadéquats, tant en termes de faisabilité économique que de respect des besoins des citoyens et surtout de la volonté populaire.

Tout d'abord, je tiens à souligner que ce projet constitue un véritable déni de démocratie et un total mépris de la volonté populaire. En effet, c'est quasiment le même projet qui a été rejeté en votation populaire le 7 avril 2024 suite à un référendum qui a démontré clairement l'opposition de la population à cette requalification du Centre et plus particulièrement de la Place du Marché. Il apparaît dès lors inconcevable d'admettre une réintroduction de ce projet, qui fait fi de la volonté clairement exprimée des aiglons.

En outre, le choix de mise en zone 30 km/h de la route cantonale, qui traverse ce périmètre, me semble non seulement inapproprié, mais également contraire aux normes en vigueur. En effet, la route cantonale est une voie de transit importante et sa réduction de vitesse à 30 km/h est incompatible avec sa fonction, dans le réseau routier régional. Cette mesure pourrait créer davantage de confusion et de danger, en particulier pour les usagers de la route, sans garantir aucune amélioration de la sécurité.

Par ailleurs, l'aménagement d'une zone arborisée à l'angle de la boutique Anais, tout en étant une initiative noble en terme d'embellissement, présente un danger potentiel pour la sécurité des usagers. En effet, cette implantation réduira considérablement la visibilité pour les conducteurs et pourrait être la cause de nombreux accidents, même avec la réduction de la vitesse.

D'autre part, il est prévu un système de récupération des eaux de pluie qui, selon les informations disponibles, s'avère extrêmement onéreux. Bien que la gestion de l'eau soit un enjeu crucial, il me semble que ce système est disproportionné par rapport au périmètre concerné. Une solution plus simple et bien plus économique, comme une mise en séparatif des eaux de pluie ou l'utilisation de puits perdus, serait non seulement suffisante mais également plus adaptée à la réalité locale. L'ampleur de l'investissement pour une récupération complexe ne semble pas justifiée dans ce contexte et représente une dépense publique qui pourrait être utilisée à meilleur escient. Pour résumer, il s'agit d'un système compliqué et cher à la construction et à l'entretien.

De plus, il est prévu un pavage quasi complet de la Place du Marché. Si cette option peut sembler esthétique ou en accord avec certains critères d'urbanisme, elle présente néanmoins plusieurs inconvénients pratiques. Un pavage est coûteux, difficile à entretenir, et peu adapté à une zone publique où l'accessibilité est primordiale. En effet, cette solution rendra la place moins agréable pour les piétons, en particulier pour les personnes âgées, les personnes handicapées, ou encore les femmes portant des talons. Une surface pavée peut constituer un obstacle pour ces usagers, tant sur le plan de la mobilité que du confort. À une époque où l'inclusivité et l'accessibilité sont au cœur des préoccupations, il serait judicieux d'envisager des matériaux plus adaptés, à la fois pratiques et esthétiques, permettant à tous d'accéder et de profiter pleinement de cet espace public. De plus, il est bien connu que les surfaces pavées génèrent un niveau de bruit considérablement plus élevé qu'une surface goudronnée ; les pavés amplifient les sons produits par les véhicules et les piétons, créant ainsi une ambiance sonore désagréable pour les riverains. De surcroît, les pavés seront posés sur du béton, ce qui va créer un îlot de chaleur.

Enfin, je déplore également la suppression des places de stationnement, ce qui entraînera une contrainte supplémentaire pour les résidents et commerçants de la zone, ainsi que pour les visiteurs. Cette mesure serait une atteinte directe à la qualité de vie dans notre commune, et je suis convaincu que des alternatives plus équilibrées et respectueuses des besoins de la population existent. De plus, il est primordial pour la vitalité des commerces et du Centre-Ville ainsi que pour les usagers de l'Hôtel de Ville de conserver un accès direct aux véhicules à la Place du Marché. Je demande donc qu'un accès aux véhicules soit conservé sur la Place du Marché, en sens unique descendant depuis l'avenue des Ormonts/rue Chevron.

En résumé, ce projet est mal conçu à bien des égards : du point de vue économique avec un système de récupération de l'eau disproportionné, du point de vue de l'accessibilité avec un pavage complet qui complique la circulation, et du point de vue de la sécurité et de la qualité de vie des citoyens, notamment les plus vulnérables. Ces éléments, combinés aux problèmes déjà soulevés (zone 30 km/h, suppression des places de parc, réduction de visibilité pour les conducteurs), font que ce projet ne répond pas aux attentes, ni aux besoins des habitants d'Aigle.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose fermement à ce projet tel qu'il est présenté, et je vous prie instamment de le reconsidérer, en tenant compte des préoccupations légitimes des citoyens d'Aigle telles qu'exprimées lors de la votation populaire.

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous porterez à cette opposition et vous présente, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale et Messieurs les Municipaux, mes meilleures salutations.

Prénom Nom

Anita Weber-Broillet

Christine Vallon
Rue du Molage 58
1860 Aigle

Commune d'Aigle
Répondu le

1. GD	PO	EP	ET	CC	INF
	CH	SOO	FC	FE	
2. MA	10 MARS 2025				
	CC	Piller			
3. JLD	4. SMO	5. FC	1	2	
C			3	4	

original

Municipalité d'Aigle
Place du Marché 1
1860 Aigle

Aigle, le 8 mars 2025

Objet : Opposition à la mise à l'enquête publique du 08.02.2025 au 09.03.2025, du projet de réaménagement des secteurs : place du marché, avenue Chevron, rue Colomb, avenue des Ormonts.

Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

Je vous adresse par la présente mon opposition formelle au projet susmentionné concernant l'aménagement de la Place du Marché, actuellement en enquête publique. Plusieurs aspects de ce projet nécessitent une reconsidération urgente.

Incompatibilité avec la volonté citoyenne

Tout d'abord, je tiens à souligner que le projet d'aménagement de la Place du Marché soumis à l'enquête publique est quasiment identique à celui rejeté par référendum le 7 avril 2024. Ignorer la volonté clairement exprimée des citoyens d'Aigle en présentant un projet similaire est inacceptable et va à l'encontre des principes démocratiques.

Problématiques écologiques et pratiques

Pavage inadapté

Le choix du pavage pour la place devant l'hôtel de ville est particulièrement problématique :

- Il présente un coût élevé et des difficultés d'entretien.
- Il augmente les risques de chute, notamment pour les personnes à mobilité réduite.
- Son utilisation devrait être réservée aux sites historiques, comme le château d'Aigle, et non à un bâtiment administratif communal.

Nonsense écologique

La pose de pavés sur du béton, telle que prévue dans le projet, est un véritable nonsense écologique. Cette méthode va à l'encontre des principes de durabilité et de respect de l'environnement que notre commune devrait promouvoir. Une alternative plus écologique et pratique, comme un dallage lisse, offrirait une meilleure accessibilité et un meilleur rapport qualité-prix.

Contraintes pour les manifestations et le stationnement

L'aménagement proposé rendra l'utilisation de la place difficile lors de manifestations culturelles réunissant des centaines de personnes. De plus, la suppression prévue des places de stationnement entraînera une contrainte supplémentaire pour les résidents, les commerçants et les visiteurs.

Opposition à l'abattage d'arbres

Je m'oppose catégoriquement à l'abattage des 15 arbres prévu dans la mise à l'enquête. Cette décision va à l'encontre des efforts de verdissement urbain et de lutte contre les îlots de chaleur.

Demande de réexamen

Pour toutes ces raisons, je m'oppose fermement à ce projet tel qu'il est présenté. Je vous demande de bien vouloir le réétudier, tant d'un point de vue économique qu'écologique, en tenant compte des préoccupations légitimes de la population.

Contre-projet

Je souhaiterais également avoir des informations sur le contre-projet qui a été soumis. Quelles sont les alternatives proposées et comment répondent-elles aux problématiques soulevées par le projet actuel ?

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous porterez à cette opposition et vous prie d'agréer, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, l'expression de mes salutations distinguées.



Christine Vallon

Luc Loewensberg

P/a Gérance Ger-home SA
Place du Marché 6
1860 Aigle

Commune d'Aigle		SPORT		INF	
Répondu le		PSEU		CONC	
1. GD	PO	BR	BT	VO	
	CH	SOC	FO	PSEU	
2. DIA		10 MARS 2025			
		CC	PSEU		
3. JLD	4. SMO	5. FO	1	2	
			3	4	

Municipalité d'Aigle
Place du Marché 1
CH - 1860 Aigle
Switzerland

Aigle, le 4 mars 2025

Objet : Opposition à la mise à l'enquête publique du projet de réaménagement des secteurs : Place du Marché, Avenue Chevron, Rue Plantour, Rue Colomb, Avenue des Ormonts, du 08.02.2025 au 09.03.2025.

Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

En tant que propriétaire pour 1/2 de la parcelle no 106, place du Marché 6 à Aigle, Je me permets de vous adresser la présente pour exprimer mon opposition formelle au projet d'aménagement du projet susmentionné et plus particulièrement de la Place du Marché, actuellement mis à l'enquête publique. Je veux soulever plusieurs points qui me semblent préoccupants et inadéquats, tant en termes de faisabilité économique que de respect des besoins des citoyens et surtout de la volonté populaire.

Tout d'abord, je tiens à souligner que ce projet constitue un véritable déni de démocratie et un total mépris de la volonté populaire. En effet, c'est quasiment le même projet qui a été rejeté en votation populaire le 7 avril 2024 suite à un référendum qui a démontré clairement l'opposition de la population à cette requalification du Centre et plus particulièrement de la Place du Marché. Il apparaît dès lors inconcevable d'admettre une réintroduction de ce projet, qui fait fi de la volonté clairement exprimée des aiglons.

En outre, le choix de mise en zone 30 km/h de la route cantonale, qui traverse ce périmètre, me semble non seulement inapproprié, mais également contraire aux normes en vigueur. En effet, la route cantonale est une voie de transit importante et sa réduction de vitesse à 30 km/h est incompatible avec sa fonction, dans le réseau routier régional. Cette mesure pourrait créer davantage de confusion et de danger, en particulier pour les usagers de la route, sans garantir aucune amélioration de la sécurité.

Par ailleurs, l'aménagement d'une zone arborisée à l'angle de la boutique Anais, tout en étant une initiative noble en terme d'embellissement, présente un danger potentiel pour la sécurité des usagers. En effet, cette implantation réduira considérablement la visibilité pour les conducteurs et pourrait être la cause de nombreux accidents, même avec la réduction de la vitesse.

D'autre part, il est prévu un système de récupération des eaux de pluie qui, selon les informations disponibles, s'avère extrêmement onéreux. Bien que la gestion de l'eau soit un enjeu crucial, il me semble que ce système est disproportionné par rapport au périmètre concerné. Une solution plus simple et bien plus économique, comme une mise en séparatif des eaux de pluie ou l'utilisation de puits perdus, serait non seulement suffisante mais également plus adaptée à la réalité locale. L'ampleur de l'investissement pour une récupération complexe ne semble pas justifiée dans ce contexte et représente une dépense publique qui pourrait être utilisée à meilleur escient. Pour résumer, il s'agit d'un système compliqué et cher à la construction et à l'entretien.

De plus, il est prévu un pavage quasi complet de la Place du Marché. Si cette option peut sembler esthétique ou en accord avec certains critères d'urbanisme, elle présente néanmoins plusieurs inconvénients pratiques. Un pavage est coûteux, difficile à entretenir, et peu adapté à une zone publique où l'accessibilité est primordiale. En effet, cette solution rendra la place moins agréable pour les piétons, en particulier pour les personnes âgées, les personnes handicapées, ou encore les femmes portant des talons. Une surface pavée peut constituer un obstacle pour ces usagers, tant sur le plan de la mobilité que du confort. À une époque où l'inclusivité et l'accessibilité sont au cœur des préoccupations, il serait judicieux d'envisager des matériaux plus adaptés, à la fois pratiques et esthétiques, permettant à tous d'accéder et de profiter pleinement de cet espace public. De plus, il est bien connu que les surfaces pavées génèrent un niveau de bruit considérablement plus élevé qu'une surface goudronnée ; les pavés amplifient les sons produits par les véhicules et les piétons, créant ainsi une ambiance sonore désagréable pour les riverains. De surcroît, les pavés seront posés sur du béton, ce qui va créer un ilot de chaleur.

Enfin, je déplore également la suppression des places de stationnement, ce qui entraînera une contrainte supplémentaire pour les résidents et commerçants de la zone, ainsi que pour les visiteurs. Cette mesure serait une atteinte directe à la qualité de vie dans notre commune, et je suis convaincu que des alternatives plus équilibrées et respectueuses des besoins de la population existent. De plus, il est primordial pour la vitalité des commerces et du Centre-Ville ainsi que pour les usagers de l'Hôtel de Ville de conserver un accès direct aux véhicules à la Place du Marché. Je demande donc qu'un accès aux véhicules soit conservé sur la Place du Marché, en sens unique descendant depuis l'avenue des Ormonts/rue Chevron.

En résumé, ce projet est mal conçu à bien des égards : du point de vue économique avec un système de récupération de l'eau disproportionné, du point de vue de l'accessibilité avec un pavage complet qui complique la circulation, et du point de vue de la sécurité et de la qualité de vie des citoyens, notamment les plus vulnérables. Ces éléments, combinés aux problèmes déjà soulevés (zone 30 km/h, suppression des places de parc, réduction de visibilité pour les conducteurs), font que ce projet ne répond pas aux attentes, ni aux besoins des habitants d'Aigle.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose fermement à ce projet tel qu'il est présenté, et je vous prie instamment de le reconsidérer, en tenant compte des préoccupations légitimes des citoyens d'Aigle telles qu'exprimées lors de la votation populaire.

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous porterez à cette opposition et vous présente, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale et Messieurs les Municipaux, mes meilleures salutations.

Luc Loewensberg



Marguerite Tille
Chemin du Château 19
1860 Aigle

Commune d'Aigle		SPORT		INF	
Répondu le		PBEU		CONC	
1. GD	PO	BR	BT	C	VO
	CH	SOC	FO	FEU	
2. MA	10 MARS 2025				VISA
	CC	Pilier			
3. JLD	4. SMO	5. EC	1	2	
C			3	4	

original

Municipalité d'Aigle
Place du Marché 1
1860 Aigle

Aigle, le 6 mars 2025

Objet : Opposition formelle au projet de réaménagement des secteurs : Place du Marché, avenue Chevron, rue Colomb, avenue des Ormonts, du 8.02. 2025 au 09.03.2025

Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

Je me permets de vous adresser par la présente mon opposition formelle au projet susmentionné, ceci pour les raisons suivantes:

- Ce projet de réaménagement, pratiquement identique à celui rejeté par référendum du 7 avril 2024, ignore la volonté clairement exprimée des citoyens d'Aigle et présente des inconvénients majeurs sur les plans économiques, écologiques et d'accessibilité.
- Le choix du pavage pour la place devant l'hôtel de ville est non seulement coûteux et difficile d'entretien, mais il est également contraire aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite imposées. Ce revêtement augmente significativement le risque de chute, compromettant la sécurité des piétons.
Le pavage convient aux environs des sites historiques, tel que le Château d'Aigle.
- Selon le projet, les pavés seront posés sur une chape en béton, ce qui est un nonsens point de vue écologique.
- Une solution alternative, comme un dallage lisse, offre une meilleure accessibilité et un meilleur rapport qualité-prix.

- La suppression prévue des places de stationnement entraîne une contrainte supplémentaire pour les résidants et les commerçants, ainsi que pour les usagers devant fréquenter ces lieux, notamment le bâtiment administratif communal.
- Le projet d'aménagement de la Place du Marché rendra l'utilisation difficilement praticable lors de manifestations culturelles qui réunissent des centaines de personnes.
- Je m'oppose également à l'abattage des 15 arbres prévus, tel que prévu dans le projet en question.

Pour ces raisons, je m'oppose fermement à ce projet tel qu'il est présenté. Je vous demande de le retirer de la mise à l'enquête, afin de proposer un projet alternatif qui tienne compte des préoccupations légitimes de la population, notamment en matière d'accessibilité, de coûts et de respect de l'environnement.

Veuillez agréer, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, l'expression de mes salutations distinguées.



Marguerite Tille

Patrice Badan

Chemin du Levant 21
1860 Aigle

Commune d'Aigle
Répondu le

1. GD	PO	SA	VO
	CH	SOC	IFC
2. MA	10 MARS 2025		
	CC	Pier	
3. JLD	4. SMO	5. PC	
C			

original

Municipalité d'Aigle
Place du Marché 1
1860 Aigle

Aigle, le 28 février 2025

Objet : Opposition à la mise à l'enquête publique du projet de réaménagement des secteurs : Place du Marché, Avenue Chevron, Rue Plantour, Rue Colomb, Avenue des Ormonts, du 08.02.2025 au 09.03.2025.

Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

Je me permets de vous adresser la présente pour exprimer mon opposition formelle au projet d'aménagement du projet susmentionné et plus particulièrement de la Place du Marché, actuellement mis à l'enquête publique. Je fais cette opposition en ma qualité d'administrateur et propriétaire de la gérance Ger-Home SA dont le siège social se trouve à la Place du Marché.

Les motifs principaux de mon opposition sont :

1. **Impact sur l'accessibilité des locaux commerciaux** : La fermeture de l'accès aux véhicules et la suppression de places de stationnement risquent de nuire gravement à l'attractivité de la Place du Marché. En effet, de nombreux clients viennent en voiture pour accéder aux commerces, et cette mesure limiterait leur possibilité de se garer à proximité, décourageant ainsi leur venue. De plus, certaines catégories de la population, comme les personnes à mobilité réduite ou les familles avec enfants, seront directement affectées par la réduction de l'accessibilité en voiture.
2. **Saturation du parking Chevron** : Le parking Chevron, proposé comme alternative pour les usagers, est déjà régulièrement saturé. La mise à disposition de ce parking comme solution de substitution semble donc insuffisante pour compenser la suppression des places de stationnement sur la Place du Marché et des alentours. Cette situation pourrait entraîner une congestion accrue de la circulation, des difficultés supplémentaires pour trouver une place de stationnement, et un accès compliqué pour les clients. En conséquence, cela pourrait avoir un impact direct sur les commerces de la place, qui risquent de perdre de nombreux clients.
3. **Manque d'analyse des impacts économiques** : Aucune analyse détaillée ne semble avoir été effectuée concernant l'impact économique de cette mesure sur les commerçants de la Place du Marché. Il serait pertinent de réaliser une étude approfondie pour évaluer les conséquences sur les activités commerciales, avant d'engager toute modification qui pourrait avoir des effets irréversibles sur les entreprises locales.

D'autre part, l'aménagement d'une zone arborisée à l'angle de la boutique Anais, tout en étant une initiative noble en terme d'embellissement, présente un danger potentiel pour la sécurité des usagers. En effet, cette implantation réduira considérablement la visibilité pour les conducteurs et pourrait être la cause de nombreux accidents, même avec la réduction de la vitesse.

De plus, il est prévu un système de récupération des eaux de pluie qui, selon les informations disponibles, s'avère extrêmement onéreux. Bien que la gestion de l'eau soit un enjeu crucial, il me semble que ce système est disproportionné par rapport au périmètre concerné. Une solution plus simple et bien plus économique, comme une mise en séparatif des eaux de pluie ou l'utilisation de puits perdus, serait non seulement suffisante mais également plus adaptée à la réalité locale. L'ampleur de l'investissement pour une récupération complexe ne semble pas justifiée dans ce contexte et représente une dépense publique qui pourrait être utilisée à meilleur escient. Pour résumer, il s'agit d'un système compliqué et cher à la construction et à l'entretien.

En outre, il est prévu un pavage quasi complet de la Place du Marché. Si cette option peut sembler esthétique ou en accord avec certains critères d'urbanisme, elle présente néanmoins plusieurs inconvénients pratiques. Un pavage est coûteux, difficile à entretenir, et peu adapté à une zone publique où l'accessibilité est primordiale. En effet, cette solution rendra la place moins agréable pour les piétons, en particulier pour les personnes âgées, les personnes handicapées, ou encore les femmes portant des talons. Une surface pavée peut constituer un obstacle pour ces usagers, tant sur le plan de la mobilité que du confort. À une époque où l'inclusivité et l'accessibilité sont au cœur des préoccupations, il serait judicieux d'envisager des matériaux plus adaptés, à la fois pratiques et esthétiques, permettant à tous d'accéder et de profiter pleinement de cet espace public. De plus, il est bien connu que les surfaces pavées génèrent un niveau de bruit considérablement plus élevé qu'une surface goudronnée ; les pavés amplifient les sons produits par les véhicules et les piétons, créant ainsi une ambiance sonore désagréable pour les riverains. De surcroît, les pavés seront posés sur du béton, ce qui va créer un îlot de chaleur.

Enfin, je demande donc qu'un accès aux véhicules soit conservé sur la Place du Marché, en sens unique descendant depuis l'avenue des Ormonts/rue Chevron.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose fermement à ce projet tel qu'il est présenté, et je vous prie instamment de le reconsidérer, en tenant compte des préoccupations légitimes des citoyens d'Aigle telles qu'exprimées lors de la votation populaire.

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous porterez à cette opposition et vous présente, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale et Messieurs les Municipaux, mes meilleures salutations.


Patrice Badan

Stéphane Tille
Ch. De Rochebord 1
1860 Aigle

Commune d'Aigle		PORT		INF	
Répondre le		FEEJ		CONC	
1. GD	PO	BR	ET	VO	
	CH	SOC	FO	FEU	
2. MA	10 MARS 2025				
	CC	P. S.			
3. JLD	4. SMO	5. FD	1	2	
			3	4	

RECOMMANDE
Municipalité d'Aigle
Place du Marché 1
1860 Aigle

Opposition à la mise à l'enquête du projet de **Réaménagement des secteurs : Place du Marché – Av. du Chamossaire – Av du Chevron – Rue Plantour – Rue Colomb – Av. des Ormonts**

Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux.

Je souhaite par la présente exprimer mon opposition au projet du projet susmentionné actuellement mis à l'enquête, particulièrement sur le carrefour Chevron – Chamossaire. Mes objections reposent principalement sur trois arguments que je souhaite détailler ci-dessous.

1. Circulation et mobilité :

Le projet prévoit la suppression du tournant à gauche au niveau de l'avenue Chevron en direction des Payernettes, tout en maintenant l'accès aux cyclistes. Cependant, la solution proposée pour les cyclistes n'est pas acceptable. Selon le plan, les cyclistes doivent passer par un passage piéton avant de traverser les voies de train pour rejoindre le chemin de Payerne. Cette solution, qui force les cyclistes à devenir piétons, n'est pas viable. Il est impératif d'assurer une continuité pour les cyclistes, leur permettant de traverser en toute sécurité depuis l'avenue de Chevron jusqu'au chemin des Payernettes. Une garantie est nécessaire pour que les cyclistes puissent circuler en toute sécurité sans être contraints de se transformer en piétons.

2. Abattage des arbres :

Je m'oppose également à l'abattage des 10 tilleuls (*Tilia tomentosa*) et des 5 Acer Platanoides prévu dans le cadre du projet. En tant qu'apiculteur, je tiens à souligner l'importance de ces arbres pour la production de miel dans la région d'Aigle, notamment le miel de tilleul, qui est particulièrement apprécié. L'abattage de ces tilleuls affectera non seulement la production de miel, mais aussi la biodiversité de la région. Ces arbres sont emblématiques de ce secteur et leur préservation est essentielle pour maintenir l'équilibre écologique. Il est préférable de conserver ces arbres plutôt que de les remplacer par de jeunes plants, qui ne pourront pas offrir les mêmes bénéfices environnementaux.

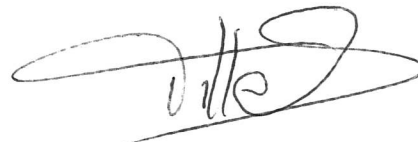
3. Non-respect de la recommandation sur le rapport de mobilité du Citec :

Il existe également une incongruence entre la recommandation du Citec, page 59 du rapport de mobilité, qui préconise un accès au chemin des Payernettes depuis l'avenue du Chamossaire, et le plan d'aménagement signé. Dans le plan d'aménagement, cette recommandation n'est pas prise en compte. Cet accès depuis l'avenue du Chamossaire jusqu'au chemin des Payernettes est crucial pour améliorer la circulation, car le chemin de la charrière verte est étroit et présente une visibilité réduite. Ignorer cette recommandation nuit à la sécurité des usagers et à la fluidité du trafic.

Je demande donc que ces points soient pris en considération dans le cadre de l'enquête. Je reste à votre disposition pour discuter de ces préoccupations et espère que des solutions seront trouvées pour améliorer le projet tout en préservant l'environnement et la sécurité des usagers.

Je vous remercie de l'attention portée à ma demande.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Tille', with a large, sweeping flourish extending to the left.

Stéphane Tille

Municipalité d'Aigle
Place du Marché 1
1860 Aigle

Aigle, le 28 février 2025

Objet : Opposition à la mise à l'enquête publique du projet de réaménagement des secteurs : Place du Marché, Avenue Chevron, Rue Plantour, Rue Colomb, Avenue des Ormonts, du 08.02.2025 au 09.03.2025.

Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

Nous nous permettons de vous adresser la présente pour exprimer notre opposition formelle au projet d'aménagement du projet susmentionné et plus particulièrement de la Place du Marché, actuellement mis à l'enquête publique. Nous voulons soulever plusieurs points qui nous semblent préoccupants et inadéquats, tant en termes de faisabilité économique que de respect des besoins des citoyens et surtout de la volonté populaire.

Tout d'abord, nous tenons à souligner que ce projet constitue un véritable déni de démocratie et un total mépris de la volonté populaire. En effet, c'est quasiment le même projet qui a été rejeté en votation populaire le 7 avril 2024 suite à un référendum qui a démontré clairement l'opposition de la population à cette requalification du Centre et plus particulièrement de la Place du Marché. Il apparaît dès lors inconcevable d'admettre une réintroduction de ce projet, qui fait fi de la volonté clairement exprimée des aiglons.

En outre, le choix de mise en zone 30 km/h de la route cantonale, qui traverse ce périmètre, nous semble non seulement inapproprié, mais également contraire aux normes en vigueur. En effet, la route cantonale est une voie de transit importante et sa réduction de vitesse à 30 km/h est incompatible avec sa fonction, dans le réseau routier régional. Cette mesure pourrait créer davantage de confusion et de danger, en particulier pour les usagers de la route, sans garantir aucune amélioration de la sécurité.

Par ailleurs, l'aménagement d'une zone arborisée à l'angle de la boutique Anais, tout en étant une initiative noble en terme d'embellissement, présente un danger potentiel pour la sécurité des usagers. En effet, cette implantation réduira considérablement la visibilité pour les conducteurs et pourrait être la cause de nombreux accidents, même avec la réduction de la vitesse.

D'autre part, il est prévu un système de récupération des eaux de pluie qui, selon les informations disponibles, s'avère extrêmement onéreux. Bien que la gestion de l'eau soit un enjeu crucial, il nous semble que ce système est disproportionné par rapport au périmètre concerné. Une solution plus simple et bien plus économique, comme une mise en séparatif des eaux de pluie ou l'utilisation de puits perdus, serait non seulement suffisante mais également plus adaptée à la réalité locale. L'ampleur de l'investissement pour une récupération complexe ne semble pas justifiée dans ce contexte et représente une dépense publique qui pourrait être utilisée à meilleur escient. Pour résumer, il s'agit d'un système compliqué et cher à la construction et à l'entretien.

De plus, il est prévu un pavage quasi complet de la Place du Marché. Si cette option peut sembler esthétique ou en accord avec certains critères d'urbanisme, elle présente néanmoins plusieurs inconvénients pratiques. Un pavage est coûteux, difficile à entretenir, et peu adapté à une zone publique où l'accessibilité est primordiale. En effet, cette solution rendra la place moins agréable pour les piétons, en particulier pour les personnes âgées, les personnes handicapées, ou encore les femmes portant des talons. Une surface pavée peut constituer un obstacle pour ces usagers, tant sur le plan de la mobilité que du confort. À une époque où l'inclusivité et l'accessibilité sont au cœur des préoccupations, il serait judicieux d'envisager des matériaux plus adaptés, à la fois pratiques et esthétiques, permettant à tous d'accéder et de profiter pleinement de cet espace public. De plus, il est bien connu que les surfaces pavées génèrent un niveau de bruit considérablement plus élevé qu'une surface goudronnée ; les pavés amplifient les sons produits par les véhicules et les piétons, créant ainsi une ambiance sonore désagréable pour les riverains. De surcroît, les pavés seront posés sur du béton, ce qui va créer un îlot de chaleur.

Enfin, nous déplorons également la suppression des places de stationnement, ce qui entraînera une contrainte supplémentaire pour les résidents et commerçants de la zone, ainsi que pour les visiteurs. Cette mesure serait une atteinte directe à la qualité de vie dans notre commune, et nous sommes convaincus que des alternatives plus équilibrées et respectueuses des besoins de la population existent. De plus, il est primordial pour la vitalité des commerces et du Centre-Ville ainsi que pour les usagers de l'Hôtel de Ville de conserver un accès direct aux véhicules à la Place du Marché. Nous demandons donc qu'un accès aux véhicules soit conservé sur la Place du Marché, en sens unique descendant depuis l'avenue des Ormonts/rue Chevron.

En résumé, ce projet est mal conçu à bien des égards : du point de vue économique avec un système de récupération de l'eau disproportionné, du point de vue de l'accessibilité avec un pavage complet qui complique la circulation, et du point de vue de la sécurité et de la qualité de vie des citoyens, notamment les plus vulnérables. Ces éléments, combinés aux problèmes déjà soulevés (zone 30 km/h, suppression des places de parc, réduction de visibilité pour les conducteurs), font que ce projet ne répond pas aux attentes, ni aux besoins des habitants d'Aigle.

Pour toutes ces raisons, nous nous opposons fermement à ce projet tel qu'il est présenté, et vous prions instamment de le reconsidérer, en tenant compte des préoccupations légitimes des citoyens d'Aigle telles qu'exprimées lors de la votation populaire.

Nous vous remercions par avance pour l'attention que vous porterez à cette opposition et vous présentons, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale et Messieurs les Municipaux, nos meilleures salutations.

Nom	Prénom	Adresse	Signature
PORTA	Dominique	ch. des Pommiers 20 1860 AIGLE	
PORTA	Lilian	ch. des Pommiers 20 1860 Aigle	

Recommandé

Commune d'Aigle
Service de l'urbanisme
Place du Marché 1, case postale
1860 Aigle

Commune d'Aigle
Répondu le

1. GD	FO	GR	ITC	POC
2. MA	CH	BOC	JFO	FEV
3. JLD	CC	Platier	4. SMO	5. PC
			1	2
			3	4

11 MARS 2025

Lausanne, le 10 mars 2025

Enquête publique – Réaménagement de la Place du Marché à Aigle – Opposition

Madame, Monsieur,

Agissant par procuration de l'Association centrale Transports et Environnement (ATE), la section vaudoise de l'ATE vous informe du **dépôt de son opposition au projet cité en titre.**

Politique de stationnement peu claire

Le projet mis à l'enquête publique comporte une riche documentation. Toutefois, il nous semble qu'à la lecture des différentes pièces du dossier, aucune n'évoque de manière précise, de manière coordonnée, la logique prévalant autour de la question du stationnement, à l'exception du souhait de la commune de libérer l'espace en surface des places de stationnement.

Conformément à la documentation de l'enquête publique, notre association conçoit qu'actuellement, une offre en stationnement de plus de 330 places existe dans le périmètre ou à proximité du projet, dont environ 220 places publiques. En plus, plusieurs projets en développement à venir, créeront à proximité près de 350 places de stationnement supplémentaires, augmentant de manière conséquente la pression de la circulation automobile au centre-ville aiglon. De plus, la documentation est globalement muette quant à la question du stationnement pour cycles.

Or, dans les deux cas, le stationnement devrait faire l'objet d'une analyse conforme aux normes VSS en matière du calcul du nombre de places maximum ou minimum. Un simple calcul ici ne suffit pas. Il s'agirait de réaliser des études poussées, incluant notamment des mesures permettant de respecter les engagements pris dans l'actuel Projet d'agglomération (PA5) en consultation, à savoir une baisse de la part du TIM dans le périmètre de l'agglomération.

En particulier, l'ATE questionne l'absence de considération de la Municipalité de se questionner, dans le cadre de ce projet, de l'impact général du stationnement sur la circulation intramuros de la Ville. Pourquoi aucune indication ne figure quant au respect des normes VSS ?

ATE Association transports et environnement

Section Vaud

Case postale 109, 1001 Lausanne

tél. 021 323 54 11

info@ate-vaud.ch, ate-vaud.ch

Pourquoi aucune politique en matière de stationnement public n'est évoquée, notamment pour encourager le covoiturage, mutualiser les usages pour les places de stationnement, la politique tarifaire relative au stationnement ? Pourquoi le projet n'inclut-il pas une vision précise en matière de report modal, d'accessibilité renforcée en mobilité douce, puisqu'il s'agit d'objectifs défendus dans le cadre notamment du projet d'agglomération de 5^e génération ?

Dès lors, l'ATE demande :

- **Que la commune indique avec précision où seront situées les places de stationnement pour cycles et la justification de leur nombre et de leur emplacement conformément aux normes VSS en vigueur.** En particulier, l'ATE relève la nécessité de prévoir des infrastructures de qualité, proches des commerces, bien réparties dans le périmètre projet, proposant une sécurisation adéquate et s'adaptant aux usages modernes. Une vélostation au centre-ville ne serait pas de trop, de même qu'une poignée de places dédiées aux vélos-cargos.
- **Que la commune indique à l'ATE l'évolution précise du nombre de places de stationnement pour voitures** avant et après le projet, dans le périmètre du projet à proximité directe de celui-ci ;
- **Que la commune justifie l'évolution ou non du nombre de places de stationnement au regard des normes VSS**, et cela en prenant compte les évolutions futures de l'espace public, l'augmentation régulière de la cadence des transports publics, l'amélioration du stationnement pour cycles. Combien de places ont été supprimées en surface ? Combien d'autres ont été créées ailleurs, en souterrain ou en surface ?
- **Que la commune mette en place une politique de rationalisation de l'usage des places de stationnement**, conformément aux objectifs du projet d'agglomération.

L'ATE salue évidemment le travail municipal quant au gain d'espaces publics et la volonté de proposer des espaces pour flâner, pour diminuer le bruit et créer des espaces dédiés à la rencontre et à la qualité de vie. Notre association avait par ailleurs soutenu le projet initial proposé par les autorités et soumis à votation populaire.

Il ne s'agit donc pas de remettre en question cet aspect, mais plutôt de le compléter d'une réflexion nécessaire, dont les conséquences peuvent être multiples. Oui, une Place du Marché agréable est nécessaire. Mais si le nombre de places totales à proximité ne fait qu'augmenter, l'accessibilité au centre s'en trouvera dégradée en raison de l'augmentation du trafic et des bouchons générés par l'augmentation permanente du nombre de places de stationnement. Cet appel d'air est le fait de places de stationnement en grand nombre, qu'elles soient publiques ou privées, dédiées aux visiteur·ses ou consacrées aux résident·es et usager·ères des futurs projets en développement.

Vous l'aurez compris, notre association n'est pas inquiète du projet pour lui-même, mais bien de ce qui fera sa force à court, moyen et long terme en matière d'évolution de la mobilité.

Sécurité sur l'Avenue Plantour

L'ATE salue l'idée de mettre en place des espaces permettant des livraisons ponctuelles, afin d'éviter l'empiètement sauvage des véhicules de livraison. Notre association a toutefois plusieurs inquiétudes, propositions et questionnement concernant le projet de réaménagement de l'Avenue Plantour :

- Y'a-t-il suffisamment de places pour les livraisons ou faudrait-il en développer à d'autres endroits autour de la Place du Marché ?
- L'ATE s'inquiète des places de stationnement privées perpendiculaires à l'Avenue, qui sont propices à des problèmes de cohabitation, de visibilité et donc de sécurité, particulièrement pour les piéton·nes et les cyclistes dans une zone de rencontre. N'y-a-t-il pas des options d'aménagement permettant de mieux prendre en considération les problèmes posés par ces places ?
- L'ATE demande à la commune de mettre en place une politique relative aux livraisons par des véhicules de taille importante (camionnettes, camions de livraison) en intégrant des contraintes sur les horaires de livraison (sauf exceptions), afin de limiter les conflits et les problèmes de sécurité dans l'espace public.

Circulation des cycles et piéton·nes à proximité et dans le périmètre du projet

Route communale à 50 km/h, Zones 30, zones de rencontre, espaces piétons, sont autant d'espaces où différent·es usager·ères de l'espace public cohabitent. Dans ce cadre, l'enjeu n'est pas seulement de travailler sur les schémas de circulation des voitures et des transports publics, mais aussi sur ceux des cycles et des piéton·nes. A ce titre, le projet est muet sur la question, ou propose uniquement quelques schémas de principe ou explications relatives à certains carrefours. C'est par exemple le cas pour le carrefour « Chamossaire – Chevron », avec des indications basiques et peu convaincantes. En effet, signifier que les cycles sont intégrés à la chaussée car celle-ci est à 30 km/h est insuffisant. Un régime à 30 km/h ne se suffit pas à lui-même pour assurer la sécurité du cycle sur la chaussée. Quant au carrefour « Chevron – Ormonts », le schéma est difficilement lisible pour comprendre les infrastructures cyclables projetées, dont certaines génèrent de l'inquiétude ou de l'incompréhension.

Enfin, la présence des cycles et la cohabitation de ceux-ci sur la Place du Marché ne font l'objet d'aucune indication dans le présent projet, ce qui est problématique.

Les conflits des usages sont une réalité urbaine à laquelle toute ville est confrontée. Piétons-vélos, voiture-vélos, voiture-piétons, présence d'enfants sur le chemin de l'école, de personnes à mobilité réduite, etc. sont quelques exemples de problématiques importantes qu'il convient de résoudre. Le préavis de la DGMR évoque par exemple certains risques de conflictualité.

Dès lors, l'ATE demande :

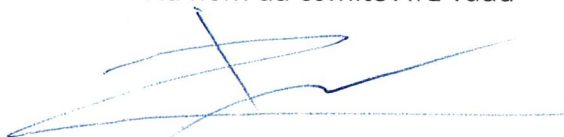
- **que soit réalisé un schéma de circulation pour la mobilité active (piéton·nes et cyclistes)**, incluant notamment des indications sur les mesures prises en matière de sécurisation des tracés pour les cycles et les piéton·nes, la manière dont leur cohabitation et leur sécurité sont assurées ;
- **Que le projet soit accompagné par la mise en place d'un plan de mobilité scolaire (PMS), d'un plan de mobilité senior et d'un plan de mobilité d'entreprise** pour le personnel communal sur le territoire communal.

Conclusion

En conclusion, fondée sur ce qui précède, notre association conclut au refus du projet cité en titre. Cette position pourra être revue en cas d'amélioration de celui-ci dans le sens des remarques précitées.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.

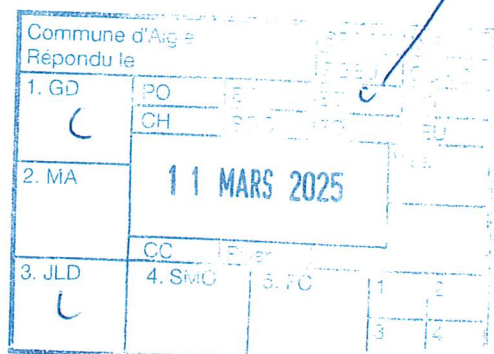
Au nom du comité ATE Vaud



Romain Pilloud

Secrétaire général

Chemin des Pommiers 12
1860 Aigle



Recommandée

Municipalité d'Aigle
Place du Marché 1
1860 Aigle

Aigle, le 8 mars 2025

Objet : Opposition à la mise à l'enquête publique du projet de réaménagement des secteurs : Place du Marché, Avenue Chevron, Rue Plantour, Rue Colomb, Avenue des Ormonts, du 08.02.2025 au 09.03.2025.

Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

En tant que propriétaire pour moitié du bâtiment de la Place du Marché 6, parcelle 106, je vous adresse la présente pour exprimer mon opposition formelle au projet de réaménagement susmentionné et plus particulièrement de la Place du Marché, actuellement mis à l'enquête publique. Je veux soulever plusieurs points qui me semblent préoccupants et inadéquats, tant en termes de faisabilité économique que de respect des besoins des citoyens.

Tout d'abord, je tiens à souligner que ce projet constitue un véritable déni de démocratie et un total mépris de la volonté populaire. En effet, c'est quasiment le même projet qui a été rejeté en votation populaire le 7 avril 2024 suite à un référendum qui a démontré clairement l'opposition de la population à cette requalification du Centre et plus particulièrement de la Place du Marché. Il apparaît dès lors inconcevable d'admettre une réintroduction de ce projet, qui fait fi de la volonté clairement exprimée des aiglons.

En outre, le choix de mise en zone 30 km/h de la route cantonale, qui traverse ce périmètre, me semble non seulement inapproprié, mais également contraire aux normes en vigueur. En effet, la route cantonale est une voie de transit importante et sa réduction de vitesse à 30 km/h est incompatible avec sa fonction, dans le réseau routier régional. Cette mesure pourrait créer davantage de confusion et de danger, en particulier pour les usagers de la route, sans garantir aucune amélioration de la sécurité. De mon point de vue, et en particulier la route du Chevron, route affectée à la circulation générale, ne remplit pas les critères d'éligibilité à un abaissement à 30 km/h conformément à l'art. 108 OSR. Quant à la sécurité piétonne, il est au demeurant surprenant de faire traverser un passage pour piéton sur une présélection pour se rendre au parking du Chevron en venant de la rue du Collège.

Par ailleurs, l'aménagement d'une zone arborisée à l'angle de la boutique Anaïs, tout en étant une initiative intéressante en termes d'embellissement, présente un danger potentiel pour la sécurité des usagers. En effet, cette implantation réduira considérablement la visibilité pour les conducteurs et pourrait être la cause de nombreux accidents, même avec la réduction de la vitesse.

D'autre part, il est prévu un système de récupération des eaux de pluie qui, selon les informations disponibles, s'avère extrêmement onéreux. Il semble en outre qu'il faille dépolluer les sols au préalable. Bien que la gestion de l'eau soit un enjeu important, il me semble que ce système est disproportionné par rapport au périmètre concerné.

Une solution plus simple et bien plus économique, comme une mise en séparatif des eaux de pluie ou l'utilisation de puits perdus, serait non seulement suffisante mais également plus adaptée à la réalité locale. C'est d'ailleurs ce système qui est en fonction sur le reste des routes communales et qui a été voté pour la mise à jour des écoulements. L'ampleur de l'investissement pour une récupération complexe ne semble pas justifiée dans ce contexte et représente une dépense publique qui pourrait être utilisée à meilleur escient. Pour résumer, il s'agit d'un système compliqué et cher à la construction et à l'entretien. Par ailleurs, les conditions de l'art. 7 LEaux ne paraissent en l'occurrence pas être remplies.

De plus, il est prévu un pavage quasi complet de la Place du Marché. Si cette option peut sembler esthétique ou en accord avec certains critères d'urbanisme, elle présente néanmoins plusieurs inconvénients pratiques. Un pavage est coûteux, difficile à entretenir, et peu adapté à une zone publique où l'accessibilité est primordiale. En effet, cette solution rendra la place moins agréable pour les piétons, en particulier pour les personnes âgées, les personnes handicapées, ou encore les femmes portant des talons. Une surface pavée peut constituer un obstacle pour ces usagers, tant sur le plan de la mobilité que du confort. À une époque où l'inclusivité et l'accessibilité sont au cœur des préoccupations, il serait judicieux d'envisager des matériaux plus adaptés, à la fois pratiques et esthétiques, permettant à tous d'accéder et de profiter pleinement de cet espace public. De plus, il est bien connu que les surfaces pavées génèrent un niveau de bruit considérablement plus élevé qu'une surface goudronnée ; les pavés amplifient les sons produits par les véhicules, les piétons et les valises à roulettes, créant ainsi une ambiance sonore désagréable pour les riverains. De surcroît, les pavés seront posés sur du béton, ce qui va créer un îlot de chaleur inacceptable lorsque l'on doit prendre des mesures concrètes eu égard au réchauffement climatique.

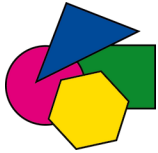
Enfin, je déplore également la suppression des places de stationnement, ce qui entraînera une contrainte supplémentaire pour les résidents et commerçants de la zone, ainsi que pour les visiteurs. Cette mesure serait une atteinte directe à la qualité de vie dans notre commune, et je suis convaincu que des alternatives plus équilibrées et respectueuses des besoins de la population existent. De plus, il est primordial pour la vitalité des commerces et du Centre-Ville ainsi que pour les usagers de l'Hôtel de Ville de conserver un accès direct aux véhicules à la Place du Marché. Je demande donc qu'un accès aux véhicules soit conservé sur la Place du Marché, en sens unique descendant depuis l'avenue des Ormonts/rue Chevron, de même que quelques places de parc de courte durée à disposition des clients.

En résumé, ce projet est mal conçu à bien des égards : du point de vue économique avec un système de récupération de l'eau disproportionné, du point de vue de l'accessibilité avec un pavage complet qui complique la circulation, et du point de vue de la sécurité et de la qualité de vie des citoyens, notamment les plus vulnérables. Ces éléments, combinés aux problèmes déjà soulevés (zone 30 km/h, suppression des places de parc, réduction de visibilité pour les conducteurs), font que ce projet ne répond pas aux attentes, ni aux besoins des habitants d'Aigle.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose fermement à ce projet tel qu'il est présenté, et je vous prie instamment de le reconsidérer, en tenant compte de mes préoccupations légitimes en tant que propriétaire voisin dont et y compris celles déjà exprimées lors de la votation populaire du mois d'avril 2024.

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous porterez à cette opposition et vous présente, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale et Messieurs les Municipaux, mes meilleures salutations.





THOMSEN Benoît

Rue du Collège 3
1860 Aigle
+41 79 856 31 00

Municipalité
Commune d'Aigle
1860 Aigle

Aigle, le 9 mars 2025

Opposition mise à l'enquête commune d'Aigle

Monsieur le Syndic
Madame la Municipale
Messieurs les Municipaux

Par ces lignes, je vous fais parvenir mon opposition pour la mise à l'enquête publique Réaménagement des secteurs : Place du Marché – Av. du Chamossaire – Av du Chevron – Rue Plantour – Rue Colomb – Av. des Ormonts

- Arborisation sur la rue Colomb :
 - cette arborisation limite la vue de la parcelle N° 410 et la circulation de l'air dans cette zone déjà très fermée
 - Au vu du manque régulier d'entretien des rues où des arbres ont été plantés, d'en rajouter d'autres, cela va encore accentuer cette situation
 - Le rabattage des arbres de la rue du Collège n'étant pas effectué régulièrement pour en garder la forme et les distances selon les plans et coupe de la mise à l'enquête
- L'enlèvement des places de parc le long de la rue Colomb
- Le manque d'uniformité de l'ensemble du projet au niveau des revêtements finaux :
 - Rue du Collège avec un revêtement bitumineux, sauf si un changement est prévu
 - Rue Colomb avec des pavés que sur une partie
- Le manque d'éclairage dans la rue Colomb
- Que la suite des revêtements finaux des rues du Collège, des Ormonts, Colomb et av. du Chamossaire ne soit pas connue
- La mise à l'enquête n'est pas faite sur la totalité de la rue Colomb - nous ne connaissons pas la fin des intentions communales

- La propriété des places de parc dessinées sur la parcelle N° 3324 - leur utilisation n'est pas claire soit privée soit publique
- Le choix du revêtement final des trottoirs est défini en pavés selon le plan, - ce choix n'est pas judicieux :
 - Quant au bruit que font les trottinettes, - pour rappel un nombre important d'enfants passe sur ces trottoirs
 - La largeur de certains trottoirs étant très faible, le risque d'accident est très élevé

Pour toutes ces raisons, je m'oppose à cette mise à l'enquête.

En vous remerciant par avance de l'attention porté à mon opposition et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous adresse, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, mes meilleures salutations.

Benoît Thomsen

